

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2023 du budget principal de la Commune et des budgets annexes. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune. Il est conforme au compte de gestion établi par le Comptable Public.

Compte administratif 2023 du Budget Principal

I – LES RÉSULTATS GLOBAUX

Les résultats de clôture du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 sont les suivants :

En €	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser	à	Résultat net yc RAR
Recettes	86 548 452,19	33 972 107,41	695 000,00		
Dépenses	76 102 321,95	30 200 430,84	9 669 584,71		
Résultats 2023	10 446 130,24	3 771 676,57	-8 974 584,71		
Report résultat antérieurs	332 424,33	-3 820 033,24			
Résultats de clôture 2023	10 778 554,57	-48 356,67	-8 974 584,71		1 755 613,19

L'excédent de fonctionnement 2023, y compris résultat antérieur, est de 10 778 K€. Pour obtenir le résultat de clôture 2023, il faut ajouter à cet excédent le besoin de financement de l'exercice 2023 (-48,356 K€), ainsi que celui des restes à réaliser (-8 974 K€).

L'excédent de clôture du budget 2023, prenant en compte les restes à réaliser, est donc de 1 755 613,19 €.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 70 993 552,61 €, en hausse de 6,32% par rapport à 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 86 229 060,27 €, en hausse de 2,76% par rapport à 2022. Hors produits de cessions (compte 775 d'un montant de 1 860 480 €) elles sont égales à 84 368 580,27 €.

L'épargne brute est de **13 375 K€**.

Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement par chapitre

	CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	Evolution
011	Charges à caractère général	13 664 641,22 €	15 529 426,44 €	13,65%
012	Charges de personnel	36 090 878,85 €	37 274 077,89 €	3,28%
014	Atténuations de produits	3 989 266,00 €	4 301 408,98 €	7,82%
65	Autres charges de gestion courante	10 906 522,86 €	11 452 392,28 €	5,00%
66	Charges financières	1 391 379,67 €	2 068 831,64 €	48,69%
67	Charges exceptionnelles	563 407,28 €	231 537,73 €	-58,90%
68	Provisions	165 935,45 €	135 877,65 €	-18,11%
	Total Dépenses réelles	66 772 031,33 €	70 993 552,61 €	6,32%
042	Op. d'ordre de transfert entre section	6 264 771,69 €	5 108 769,34 €	-18,45%
	Total général	73 036 803,02 €	76 102 321,95 €	4,20%

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 15 529 K€ en hausse de 13,65% par rapport à 2022 du fait de l'évolution des postes suivants : les charges d'énergie, l'ouverture du château Laurens, ainsi que les charges de la restauration scolaire (DSP SHCB) compte tenu de l'inflation des produits alimentaires.

Les charges de personnel (chapitre 012) égales à 37 274 K€ évoluent de +3,28% par rapport à 2022. C'est une évolution maîtrisée, compte tenu des mesures nationales incompressibles qui ont impacté l'exercice 2023, à savoir :

- * L'effet report en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022

- * Une nouvelle augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023

- * La revalorisation des grilles indiciaires des catégorie B et C.

A cela s'ajoute, l'évolution statutaire des fonctionnaires de 1,4 %.

Cette évolution intègre enfin l'impact en année pleine de l'ouverture en septembre 2022 du théâtre Agathois, puis du Château Laurens en juin 2023, ainsi que la mise en œuvre pour la première année dans notre collectivité du complément indemnitaire annuel (CIA).

Les atténuations de produits (chapitre 014) représentent 4 301 K€. Ce chapitre regroupe principalement la taxe de séjour reversée à l'office de Tourisme et au Conseil Départemental ainsi que le prélèvement sur les ressources fiscales au titre de la loi SRU sur les logements sociaux pour 1 030 K€.

Les subventions et participations (chapitre 65) avec 11 452 K€ sont en hausse par rapport à 2022 (+5 %). Les principales participations concernent le CCAS (4 300 K€), le contingent incendie au SDIS (2 749 K€), la Caisse des écoles (969 K€) et l'ensemble du tissu associatif de la commune pour 1 376 K€.

La charge des intérêts d'emprunt (chapitre 66).

Les frais financiers s'élèvent à 2 068 K€, contre 1 391 K€ en 2022.

L'augmentation des intérêts réglés à l'échéance s'explique par une évolution défavorable des taux 2023 d'un ensemble de prêts à taux variables de la ville.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 86 880 876,52 € en hausse de 2,93 % par rapport à 2022.

Recettes de fonctionnement par chapitre

	CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	Evolution
013	Atténuation de charges	192 984,93 €	174 647,32 €	-9,50%
70	Produits des services	7 227 331,62 €	7 991 972,90 €	10,58%
73	Impôts et taxes	58 326 599,38 €	61 020 829,04 €	4,62%
74	Dotations subventions	12 006 192,98 €	11 538 591,56 €	-3,89%
75	Autres produits de gestion courante	2 308 899,38 €	2 956 304,00 €	28,04%
76	Produits financiers	14 865,92 €	192 260,27 €	1193,30%
77	Produits exceptionnels	3 787 326,81 €	2 309 455,18 €	-39,02%
78	Provisions	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00%
	Total Recettes réelles	83 909 201,02 €	86 229 060,27 €	2,76%
042	Op. d'ordre de transfert entre section	415 720,07 €	319 391,92 €	-23,17%
002	Résultat de fonctionnement reporté	83 030,81 €	332 424,33 €	300,36%
	Total général	84 407 951,90 €	86 880 876,52 €	2,93%

Les atténuations de charges (chapitre 013) pour 174,6 K€ concernent principalement les les variations de stocks des boutiques (Musées, CITENNIS, Château Laurens) et les remboursements de personnel (CPAM, et indemnités journalières).

Les produits des services (chapitre 70) avec 7 991 K€ augmentent de 10,58 % du fait d'une progression de la fréquentation des espaces et services publics. En terme de poids et d'évolution, les deux secteurs principaux sont :

- le produit des parkings qui est ainsi passé de 1 670 K€ en 2022 à 1 881 K€ en 2023,
- les produits issus de la barrière du camp de naturistes ont augmenté avec un produit de 2 053 K€ (contre 1 888 K€ en 2022, et 1 206 K€ en 2021).

Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Les produits des taxes de la ville pour un montant de 61 020,8 K€ sont en progression de 4,62 % par rapport à 2022.

Cette hausse est principalement liée aux produits des taxes foncières bâties et non bâties et de la taxe d'habitation qui s'élèvent à 46 722 K€ en 2023, soit +3,5 M€ et 8,2 % d'évolution par rapport à 2022.

La taxe sur la consommation finale d'électricité à hauteur de 1,5 M€ augmente de 384 K€.

La TLPE, Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est de 442 K€ en augmentation de 132K€.

Le produit des droits de mutation est égal à 4 668 K€ contre 5 566 K€ en 2022, cette baisse d'environ 8 % est constatée de manière généralisée dans le département de l'Hérault et varie en fonction des territoires.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales égal à 901 K€ enregistre une légère baisse de 105 K€. L'Attribution de Compensation versée par la CAHM reste stable à 110,7 K€.

Le produit des dotations et subventions (chapitre 74), en baisse de 3,65 % par rapport à 2022, s'établit à 11 538 K€ (contre 12 006 € en 2022).

La dotation globale de fonctionnement avec 9 971 K€ a baissé légèrement de 1,17 %, soit -118 K€ elle est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation.

La dotation forfaitaire (DF) et la dotation nationale de péréquation (DNP) sont quasi stables à hauteur de 7 555 K€ pour la DF (contre 7 614 en 2022) et de 2 416 K€ pour la DNP (contre 2 476 K€ en 2022).

Les participations de la CAF pour le contrat Enfance – Jeunesse , les accueils de loisirs et le centre social s'élèvent à 1 153,5 K€ contre 1 227 € en 2022. Cette baisse est liée à une encaisse directe par le CCAS des participations CAF de la part petite enfance du contrat CTG (contrat territorial global).

Les compensations fiscales (compensations versées par l'État correspondant à des exonérations de fiscalité locales) sont égales à 149 K€ en 2023 contre 142 K€ en 2022. Elles proviennent principalement de l'exonération de 50 % des locaux des entreprises (nommés fiscalement industriels, la compensation représente 50 % de la base d'imposition de l'établissement).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) regroupant les revenus des immeubles et redevances d'affermage s'élèvent à 2 956,3 K€ en 2023, va en hausse de 647 K€.

Cette hausse s'explique principalement par le versement de la part variable de la redevance sur contrat d'affermage, la revalorisation de loyers et 8 loyers supplémentaires rue du 4 septembre.

Les produits financiers (chapitre 76) pour 192 K€ correspondent à des produits issus des SWAP.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) réalisés à hauteur de 2,309 M€ concernent principalement les cessions immobilières pour 1,860 M€.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 29 030 182,56 € dont 8,505 M€ de remboursement de capital.

Les recettes réelles d'investissement se sont portées à 28 012 481,71 € dont 8 M€ d'emprunts nouveaux.

Dépenses d'investissement par chapitre

	CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	Evolution
10	Dotations, Fonds divers et Réserves	534,21 €	7 364,24 €	1278,53%
16	Emprunt et dettes assimilés	8 331 018,21 €	8 505 068,08 €	2,09%
20	Immobilisations incorporelles	192 084,92 €	132 833,98 €	-30,85%
204	Subv d'équip versée	1 289 573,57 €	463 201,08 €	-64,08%
21	Immobilisations corporelles	4 821 658,08 €	2 228 722,46 €	-53,78%
23	Immobilisations en cours	15 290 004,68 €	3 715 520,20 €	-75,70%
27	Autres immos financières	1 700 000,00 €	13 977 472,52 €	722,20%
	Total Dépenses réelles	31 624 873,67 €	29 030 182,56 €	-8,20%
040	Op. d'ordre de transfert entre section	415 720,07 €	319 391,92 €	-23,17%
041	Opérations patrimoniales	2 295 367,59 €	850 856,36 €	-62,93%
001	Résultat d'investissement reporté	7 333 149,35 €	3 820 033,24 €	-47,91%
	Total général	41 669 110,68 €	34 020 464,08 €	-18,36%

Les dépenses d'équipement 2023, s'élèvent à **20,5 M€**.

13,9 M€ ont été réalisés en 2023 sur des grands projets structurants d'investissement pluriannuels, avec principalement :

- Amélioration des bâtiments : 1 176 K€
- Travaux de voirie et réseaux : 2 036 K€
- Acquisition de matériel et logistique : 850 K€
- Réseau d'éclairage public : 1 143 K€
- Moyens informatiques et multimédia : 601 K€
- Passage à niveau : 3 519 K€
- Entrée du CAP : 165 K€
- Promenade de Centre ville : 4 098 K€

Par ailleurs, 5,9 M€ ont été consacrés à divers travaux spécifiques améliorant le patrimoine de la ville.

Les recettes d'investissement 2023 :

Les recettes d'investissement par chapitre

	CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	Evolution
10	Dotations, Fonds divers et Réserves	14 527 396,80 €	15 161 984,62 €	4,37%
13	Subvention d'investissement	4 905 655,61 €	4 839 774,35 €	-1,34%
16	Emprunts et dettes assimilés	8 141 666,70 €	8 000 000,00 €	-1,74%
23	Immobilisations en cours	14 219,05 €	10 722,74 €	-24,59%
27	Autres immos financières	1 700 000,00 €	- €	-100,00%
	Total Recettes réelles	29 288 938,16 €	28 012 481,71 €	-4,36%
040	Op. d'ordre de transfert entre section	6 264 771,69 €	5 108 769,34 €	-18,45%
041	Opérations patrimoniales	2 295 367,59 €	850 856,36 €	-62,93%
	Total général	37 849 077,44 €	33 972 107,41 €	-10,24%

Les investissements nouveaux 2023 ont pu être financés par les éléments suivants.

L'emprunt de l'exercice 2023 est de 8 M€ conformément aux règles adoptées lors du DOB.

La dette a été contractée à taux fixe sur 20 ans :

- 3 M€ auprès de ARKEA au taux fixe de 2,53 % sur 20 ans.

- 5 M€ auprès de la Banque Postale au taux fixe de 3,75 % sur 20 ans.

La ville poursuit son désendettement, l'encours de dette a pu être réduit en 2023 pour s'établir au 31/12/2023 à 83 380 K€, il était égal à 83 885 K€ au 31/12/2022.

Grâce à une épargne brute importante à hauteur de 13 375 K€ la ville d'Agde a un ratio de solvabilité égal à 6,2 et se situe donc dans la zone verte du ratio (ratio inférieur à 8 ans).

Le Fonds de compensation de la TVA, calculé sur les investissements réalisés en 2022 à 3 191 K€ est en augmentation par rapport à 2022 (2 989 K€) compte tenu du rythme soutenu des dépenses d'investissements.

La taxe d'aménagement, relative aux nouvelles constructions, a fortement augmenté + 386 K€ avec 931 K€ de recettes enregistrées contre 545 K€ en 2022.

4 839 K€ de subventions et participations ont par ailleurs été encaissées au titre des programmes d'investissement de la Ville :

- 587 K€ FEDER : 400 K€ Maison de la mer et 187 K€ dispositifs numériques du Château Laurens,
 - 150 K€ ANRU : Promenade,
 - 229 K€ DRAC : Fort Brescou et Cathédrale St Etienne,
 - 245 K€ FONDS VERT : Locaux DSIN, DAC, Syndicats et toitures écoles,
 - 360 K€ ADEME : Récif Lab milieu marin,
 - 114 K€ AERMC : Agence de l'eau pour la végétalisation des cours d'écoles,
 - 332 K€ Région Occitanie : CIT et locaux boxe,
 - 554 K€ Département : passage à niveau pour 510 K€ et Fort Brescou,
 - 510 K€ CAHM : passage à niveau,
 - 765 K€ SNCF : passage à niveau
- et 579 K€ au titre des amendes de polices.

Le Budget Annexe GOLF

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A)	Recette de l'exercice	640 042,44 €	1 846 192,42 €
(B)	Dépenses de l'exercice	819 959,47 €	1 830 521,56 €
(C=A-B)	Résultat de l'exercice 2023	-179 917,03 €	15 670,86 €
(D)	Résultats antérieurs	252 837,22 €	0,00 €
(E=C+D)	Résultats cumulés	72 920,19 €	15 670,86 €
	Résultat de clôture 2023	88 591,05 €	
	Restes à réaliser en recettes	0,00 €	
	Restes à réaliser en dépenses	393 154,93 €	
	Solde des restes à réaliser	-393 154 93 €	
	Résultat financier définitif 2023	- 304 563,88 €	

Le budget du Golf affiche en 2023 un solde d'exploitation de 15 670,86 € . Le solde d'exécution de la section d'investissement du budget du GOLF est égal à – 179 917,03 €. Le résultat cumulé est égal à 72 920,19 € (y compris résultat antérieur de 252 837,22 €). Le résultat de clôture 2023 du budget annexe du Golf est de 88 591,05 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement étant de - 393 154,93 €, le résultat financier définitif 2023 du budget annexe du Golf est égal à - 304 563,88 €.

Le Budget Annexe Centre Aquatique

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A)	Recettes de l'exercice	243 449,05 €	3 268 862,68 €
(B)	Dépenses de l'exercice	145 862,49 €	3 489 718,32 €
(C=A-B)	Résultats de l'exercice 2023	97 586,56 €	- 220 855,64 €
(D)	Résultats antérieurs	-100 681,44 €	219 809,81 €
(E=C+D)	Résultats cumulés	-3 094,88 €	- 1 045,83 €
	Résultat de clôture 2023	- 4 140,71 €	
	Restes à réaliser en recettes	0,00 €	
	Restes à réaliser en dépenses	0,00 €	
	Solde des restes à réaliser	0,00 €	
	Résultat financier définitif 2023	- 4 140,71 €	

La section de fonctionnement du budget annexe du Centre Aquatique de l'archipel dégage un résultat de l'exercice 2023 de -220 855,64 €, et un résultat cumulé 2023 de - 1 045,83 € (y compris résultat antérieur de l'exercice 2022 de 219 809,81 €).

La section d'investissement du compte administratif 2023 affiche un résultat de l'exercice 2023 de 97 586,56 € et un résultat cumulé 2023 de - 3 094,88 € (y compris résultat antérieur de -100 681,44 €). Le résultat de clôture 2023 s'élève à -4 140,71€.

Les restes à réaliser en investissement étant nuls, le budget annexe du Centre aquatique dégage un résultat financier définitif 2023 de - 4 140,71 €.

Le Budget Annexe Ile des Loisirs

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A)	Recettes de l'exercice	190 792,82 €	310 000,00 €
(B)	Dépenses de l'exercice	351 785,38 €	138 554,68 €
(C=A-B)	Résultat de l'exercice 2023	-160 992,56 €	171 445,32 €
(D)	Résultats antérieurs	-7 031,32 €	8 810,04 €
(E=C+D)	Résultats cumulés	-168 023,88 €	180 255,36 €
	Résultat de clôture 2023	12 231,48 €	
	Restes à réaliser en recettes	0,00	
	Restes à réaliser en dépenses	10 716,00 €	
	Solde des restes à réaliser	-10 716,00 €	
	Résultat financier définitif 2023	1 515,48 €	

La section de fonctionnement dégage un résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de 171 445,32 € et un résultat cumulé de 180 255,36 € (y compris le résultat antérieur de 8 810,04 €).

La section d'investissement du compte administratif 2023 affiche un résultat de l'exercice 2023 de -160 992,56 € , et un résultat cumulé 2023 de -168 023,88 € (y compris le résultat antérieur de - 7 031,32 €).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget annexe de l'île des Loisirs est égal à 12 231,48 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépense d'investissement de 10 716 €, le budget annexe de l'île des Loisirs dégage un résultat financier définitif de 1 515,48 €.